



Votre Comité d'Entreprise n'est pas qu'une instance de choix et de gestion des œuvres sociales. Il est chargé de représenter l'expression collective des salariés et de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise :

- les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- leurs conditions de vie dans l'entreprise,

Le SNU Bourgogne vous informe mensuellement des principaux dossiers vus en CE et des décisions prises, avec leurs impacts sur votre quotidien.

CAE

L'objectif bourguignon pour la conclusion de CAE au 1^{er} semestre 2104 est atteint à hauteur de 87%.

La direction s'inquiète quant à la possibilité de rattraper ce retard et a donné des consignes aux DT pour accélérer la cadence. On peut s'attendre pour parvenir à l'objectif à une modification de l'arrêté préfectoral s'autant plus que le coût moyen des CAE bourguignons est plus élevé que celui du national.

Les modifications porteront elles sur les taux de prise en charge, la durée hebdomadaire ? N'hésitez pas à contacter les élus SNU pour faire part de vos remarques et notamment sur la prise en main du dispositif par les DT.

Accompagnement global

Des négociations sont en cours avec les Conseils Généraux pour créer des portefeuilles des bénéficiaires RSA ou non. Des prestataires financés par les CG seraient chargé de suivre ces DE dans le cadre d'un accompagnement professionnel et social.

A ce jour seul le CG de la Nièvre a donné son accord.

Dossier à suivre donc.

Nouveau Dispositif, accompagnement des jeunes.

Cofinancé par le FSE (à hauteur de 50%) il va remplacer l'ANI Jeunes. 15 portefeuilles vont être créés en Bourgogne : 5 en Côte d'Or, 5 en Saône et Loire, 3 dans l'Yonne et 2 dans la Nièvre. Les postes seront ouverts dans la BDE et les collègues retenus disposeront d'une lettre de mission de 2 ans, renouvelable 1 fois. La prise de poste est prévue au 1^{er} octobre.

Le délai est assez court et les élus SNU vous alertent sur le fait que le poste est attaché à un site ce qui peut avoir des conséquences lors des réorganisations de bassins. Détenteur d'une lettre de mission, le conseiller jeune n'a pas à faire de fiches de vœux et il est rattaché au site référent de l'activité. Si celle ci change de site, il déménage également.

Temps de trajet et formation

La direction explique qu'une journée de travail est de 7H30 alors qu'une journée de formation n'est que de 7H00. De ce fait, lorsqu'un agent déclare ses temps de trajets, 30 mn lui sont déduites automatiquement et ce, depuis le 1er juillet dernier.

Maintenance salles de formation

Depuis plusieurs années se pose la question de savoir qui est responsable de la maintenance et de l'alimentation en consommables de chacune des salles de formation.

Les élus SNU ont demandé à nouveau une procédure claire afin que les sessions de formation puissent atteindre leur objectif pédagogique et opérationnel. La direction nous a annoncé qu'une fiche de procédure sera réalisée pour septembre.

Projet Chalon Nord

Comme au CHS CT, les élus SNU ont argumenté leurs votes défavorables au projet malgré les avancements de l'établissement en matière de stationnement. Une cinquantaine de place supplémentaire, au total il y aura donc 90 places, vont être mises à disposition mais seront situées à 200 m de l'agence.

Nous estimons que le site est mal placé car mal desservi par les transports en communs et restons convaincus que les possibilités de stationnement sont insuffisantes.

Nous considérons que la taille d'un site tel que celui-ci peut augmenter les RPS dans la mesure cela favorise l'individualisme au travail, la sensation d'isolement pour les agents, l'utilisation régulière des directives descendantes et la disparition de l'esprit d'équipe indispensable à notre travail. L'agent finit par être seul au milieu de tous, noyé dans son travail, ce qui entraîne de ce fait un surcroît de mal être.

Sur ce projet, seuls le SNU, la CGT et la CFDT ont voté contre.

Nouvelle Convention d'assurance Chômage

1^{er} juillet : mise en application du nouveau plancher 57%, différé d'indemnisation 180 jours maxi, annexe 8 et 10
1^{er} octobre : droits rechargeables, reprise systématique des droits à chaque réinscription jusqu'à épuisement du capital des droits ouverts initialement.
3 Jours de formation sont prévus pour l'ensemble des gestionnaires de Droits, tous doivent être formés au plus tard au 31.10.2014. Les autres ont eu 1 à 2 journées de formation sur cette nouvelle convention. Les RRA ont une journée de séminaire national concernant la nouvelle convention le 08.09.2014.
La DSI travaille sur la personnalisation des courriers d'informations du changement de règle pour tous les DE en activité réduite sur les mois de juillet, août, septembre. Le courrier partira début d'actualisation de septembre, ou fin d'actualisation d'octobre.

Le SNU a fait une déclaration (cf pièce jointe) concernant cette nouvelle convention Chômage qui va générer du travail supplémentaire ou une réorganisation du travail en agence. La Direction n'a pas pu nous fournir des éléments sur l'impact de cette nouvelle convention sur notre activité.

Là encore, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part des difficultés éventuelles rencontrées lors de la mise en application de la nouvelle convention. Nous serons votre relais auprès de la Direction.

Nouvel organigramme DR

Moins d'un an après la mise en place de l'organigramme miroir, la DR indique avoir constaté certaines inadéquations (redondances, champs d'intervention mal définis...). Elle souhaite mettre en place une nouvelle organisation.

Le SNU regrette le niveau d'information très inégal, d'un service à l'autre, pour les personnes concernées, dont certaines vont découvrir la modification au retour des congés de juillet (pour une mise en place au 1^{er} septembre).

Nous espérons que ces changements ne seront pas remis en cause dans une poignée de mois, la DG ayant présenté un nouvel organigramme voici quelques jours.

Vos contacts :

Elus CE : fabienne.amico@pole-emploi.fr
soumaya.mansar@pole-emploi.fr
sylvie.selaries@pole-emploi.fr
françoise.voisenet@pole-emploi.fr
emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr

Représentant Syndical : michel.ramillon@pole-emploi.fr